

À l'attention de Madame le Maire
de la Ville de Nantes

NANTES, le 14 novembre 2017

N. Réf. : 112.17-bis
Objet : préavis de grève

Madame le Maire,

Depuis plusieurs années les agents de l'éducation, soutenus par la CGT, revendiquent en vain la reconnaissance de la spécificité du 1^{er} mai. Si le 1^{er} mai s'inscrit dans le calendrier de travail effectif des agents entre le lundi et le vendredi, celui-ci est décompté de leur temps de travail annualisé.

Devant le mutisme de l'administration concernant l'application des textes, une procédure contentieuse au tribunal administratif a été engagée en 2016.

Ce dossier sera présenté en audience au TA le 22 novembre prochain.

Aussi, notre organisation syndicale appelle l'ensemble du personnel du service éducation à se rassembler devant le tribunal administratif pour faire reconnaître le 1^{er} mai **jour férié chômé**.

A cet effet, la CGT dépose un préavis de grève de 00h à 24h couvrant l'ensemble des agents de la Direction de l'Éducation pour cette journée.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT,

